



JOSEPH SIGNAY,

*Par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint Siège apostolique, Evêque de Québec,
Sc. Sc. Sc.*

Au clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

LES bienfaits qu'il a plu à Dieu de répandre sur le troupeau confié à notre sollicitude, pendant les deux années qui viennent de s'écouler, nous imposent à tous, nos très-chers frères, l'obligation de lui en rendre nos plus sincères actions de grâces.—Vous n'avez pu vous empêcher d'admirer avec nous les effets de son infinie bonté dans ces heureux changements, ces retours au bien que sans doute vous reconnaissez vous-mêmes comme étant les fruits des retraites qui ont eu lieu dans un certain nombre de paroisses de notre diocèse, ainsi que des sociétés de tempérance établies presque partout, et qui font tout à la fois la gloire du troupeau et la consolation du pasteur.

Oui, nous savons, N. T. C. F., que ces jours de retraite, ces jours de recueillement, ont été pour un grand nombre d'entre vous des jours de salut ; que dociles à la parole sainte qui a toujours fait partie des pieux exercices de ces retraites, vous y avez trouvé la nourriture de vos âmes ; que beaucoup d'entre vous, qui naguères vivaient dans la tiédeur, que plusieurs même, qui avaient malheureusement perdu de vue la pratique de leurs devoirs religieux, sont rentrés dans les voies dont ils s'étaient écartés, et jouissent aujourd'hui du don inestimable de la paix de Dieu. Quel motif n'avons-nous donc pas d'emprunter ici les expressions du prophète royal, pour publier avec lui et avec vous, N. T. C. F., les miséricordes du Seigneur ? Aussi comme le Seigneur voulait que le peuple d'Israël n'oublât pas le jour où il avait été tiré de la servitude de l'Égypte :—*Mementote dei hujus in qua egressi estis de Aegypto (Exod. 13. 3.)*, nous vous recommandons de même de ne pas oublier le jour où pénétrés d'un sincère repentir, vous avez trouvé le remède aux maux de votre âme dans le tribunal sacré de la pénitence, et où vous avez été délivrés de la captivité du péché.

Nous nous flattons, N. T. C. F., que le bien qui a été opéré jusqu'à présent, dans certaines paroisses par les retraites, le sera à l'avenir dans bien d'autres. Mais afin que ces retraites puissent être accompagnées de tout le succès que l'on en peut attendre, nous voulons que désormais il ne s'en fasse aucune dans les paroisses de notre diocèse sans qu'on ne se soit concerté ou avec nous ou avec le Grand-Vicaire le plus voisin, et qu'il n'ait été pris des mesures pour s'assurer d'un nombre suffisant de confesseurs qui puissent demeurer dans le lieu où se fera la retraite pendant tout le temps de sa durée. Par ce moyen on pourra procurer aux fidèles qui en suivront les exercices, l'avantage d'un continuel accès auprès des prêtres qu'ils auront choisis pour directeurs de leur conscience.

Nous vous avons signalé, N. T. C. F., comme un second motif d'actions de grâces l'établissement des sociétés de tempérance dans un grand nombre de paroisses. Quand nous entreprendrions de faire l'éloge de ces sociétés, nous ne dirions rien qui ne soit connu de tous nos diocésains. Tous ne savent-ils pas, en effet, de quels maux ces sociétés délivrent l'humanité ; à combien de désordres elles mettent un terme ? Non, il n'est pas nécessaire que nous vous développions tout le sens de ces paroles de l'Écclésiastique :—*Que l'intempérance en a tué plusieurs, et que l'homme sobre prolonge ses jours (Eccles. 37. 34.)*, pour vous faire comprendre toutes les suites du vice qu'heureusement nous avons la consolation de voir, sinon disparaître tout-à-fait, du moins diminuer d'une manière sensible. Vous les connaissez ces suites affligeantes ; car combien de fois n'avez-vous pas été les témoins de la désolation de bien des familles, de leur ruine entière même, occasionnées par l'usage immodéré des liqueurs fortes. Vos yeux n'ont-ils pas été frappés assez souvent du hideux spectacle de l'ivresse, pour que nous puissions vous dire sans vous étonner, qu'il n'y a pas d'anathème que ne mérite d'en-